

N° 2022-35
SITCOM
Région d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION D'ARGENTAN

Le 13 octobre 2022, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Date de convocation :
28/09/2022

Présents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Patrick BELLANGER, Claudine BELLENGER, Thierry CLÉREMBEAUX, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Jacques DROUIN, Cécile DUPONT, Raymond ESNAULT, Claude FEROUELLE, Philippe GRANDIN, Gérard GRANDSIRE, Philippe JIDOUARD, Hervé LASNE, Xavier LE MENAHES, Jean-Luc LEMERCIER (suppléant), Gilles MALLET, Isabelle MOITEAUX, Jacques PRIGENT, Jacques VIMONT.

Nombre de délégués en
exercice :
30

Absents : Jean-Marc BISSON, Daniel BERRIER, Karine BOURDELAS, Valérie CHESNEL, Hubert CHRISTOPHE, Sylvain GAUDIN, Frédéric GODET, Jean-Pierre LEROUX, Clotilde MICHEL, Jean-Louis PITEL.

Nombre de délégués
Présents :
21

Objet : Convention d'accès aux déchèteries hors SITCOM avec la commune de Boischampré

Nombre de suffrages
exprimés :
21

A la suite de la demande de la commune de Boischampré, il a été demandé au conseil syndical d'autoriser le Président à signer une convention d'accès aux déchèteries de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne.

Nombre de voix :
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Le SITCOM souhaite alors conventionner avec la commune de Boischampré pour autoriser l'accès des communes de Marcei et Saint-Christophe-le-Jajolet aux déchèteries de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et interdire l'accès des déchèteries du SITCOM à ces usagers. La convention est jointe en annexe.

Il est proposé au conseil syndical de délibérer sur l'autorisation donnée au Président du SITCOM de signer la convention d'accès aux déchèteries extérieures au SITCOM.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise à l'unanimité le Président à signer la convention d'accès aux déchèteries extérieures au SITCOM.

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le :

.....

Et publication ou
notification du :

.....

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président

